

APPEL À PROJETS 2023-2024

PROGRAMME DE MOBILITÉ DOCTORALE EN FRANCE

DIRECTIVES

(also available in English)

OBJECTIF

Le programme de mobilité doctorale en France (MDF) est financé par le Vice-rectorat à la recherche et l'innovation (CVRRI) et géré par Recherche internationale et apprentissage expérientiel (RIEX). Ce programme pilote vise un double objectif : i) accroître les activités de recherche avec les établissements français ciblés par l'Université d'Ottawa, et ii) répondre aux objectifs et priorités de recherche de ses facultés.

APERÇU

Cet appel à projets est ouvert aux établissements cibles suivants : Université Claude Bernard Lyon 1, Université Jean Monnet, Université Lumière Lyon 2, Université Paris Cité, Sorbonne Université, et autres membres du groupe des universités à haute intensité de recherche ([UDICE](#)) et les établissements d'enseignement supérieur membres de la Conférence des grandes écoles ([CGE](#)). Les projets proposés doivent s'inscrire dans une collaboration de recherche existante ou naissante et pouvant mener à des demandes de subventions conjointes.

Des bourses de 6000 \$ sont offertes aux doctorantes et doctorants de l'Université d'Ottawa pour leur permettre de réaliser un projet de recherche de 12 à 24 semaines sous la direction de deux membres du corps professoral (Université d'Ottawa et établissement d'accueil).

Toutes les thématiques sont admissibles. Jusqu'à 10 étudiantes et étudiants de l'Université d'Ottawa pourront profiter de cette bourse.

CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ

L'étudiante ou l'étudiant doit être inscrit à temps plein à un programme de doctorat de l'Université d'Ottawa et être supervisé par la professeure ou le professeur qui dépose le dossier de candidature.

La superviseure ou le superviseur de recherche doit occuper un poste à temps plein permanent ou menant à la permanence à l'Université d'Ottawa ou un poste permanent de recherche à l'un des instituts de recherche affiliés à l'université. Il en va de même pour la superviseure ou le superviseur de l'établissement d'accueil français.

Il est de la responsabilité de l'étudiante ou de l'étudiant d'obtenir le visa ou les titres de séjour nécessaires à son déplacement en France.

Ce programme n'est pas cumulable avec d'autres dispositifs du CVRRI ou du RIEX. Les étudiantes et étudiants détenteurs de Bourses d'études supérieures du Canada Vanier ou du Programme de bourses d'études supérieures du Canada au niveau du doctorat ne sont pas admissibles.

DÉROULEMENT DE LA VISITE ET EXIGENCES

Le projet proposé doit permettre la poursuite des échanges et réflexions amorcées dans le cadre des travaux de thèse de l'étudiante ou de l'étudiant. Elle peut aussi être l'occasion de démarrer un nouveau projet.

Il est attendu que la doctorante ou le doctorant bénéficie du mentorat d'une superviseure ou d'un superviseur français et rencontre régulièrement les membres de son équipe.

Le séjour doit avoir lieu entre le 1^{er} juillet 2023 et le 31 décembre 2024. Le fractionnement du séjour n'est pas autorisé.

Les dépenses admissibles sont limitées au déplacement : billet d'avion aller-retour en classe économique, transport local, hébergement et allocation de subsistance pour la durée du séjour en France. S'il est possible d'obtenir du financement supplémentaire en dehors du programme pour prolonger la durée de la visite, il devra en être fait mention dans la demande.

Si, pour des raisons inattendues, la visite ne peut pas avoir lieu, la subvention devra être remise dans son entièreté au CVRRI. La subvention n'est ni renouvelable ni transférable.

Une convention d'accueil pourrait être nécessaire selon les politiques en vigueur à l'établissement français et devra être mise en place peu après l'octroi.

La contribution financière du CVRRI et de RIEX doit être reconnue lors d'événements publics ou de la publication de résultats de recherche.

DÉPÔT DE DEMANDE

Le dossier de candidature doit être rempli par la superviseure ou le superviseur et la doctorante ou le doctorant de l'Université d'Ottawa et reconnu par la superviseure ou le superviseur de l'établissement français. **Le dossier complet doit être remis à carmen.bauer@uottawa.ca au plus tard le 28 mai 2023.**

PROCESSUS DE SÉLECTION

Les projets sélectionnés doivent répondre aux critères de sélection suivants : i) la qualité de la proposition de recherche; ii) le CV de l'étudiante ou de l'étudiant; iii) le niveau d'engagement et de mentorat des superviseures et superviseurs; iv) la force de la lettre de recommandation de la superviseure ou du superviseur de l'Université d'Ottawa.

GESTION DE LA SUBVENTION ET RAPPORT FINAL

Le CVRRI versera 6000 \$ CA à la superviseure ou au superviseur de l'Université d'Ottawa, à qui il reviendra de remettre cette somme dans son entièreté à l'étudiante ou l'étudiant récipiendaire.

L'étudiante ou l'étudiant sera tenu de présenter un bref rapport narratif à RIEX dans le mois suivant la fin du séjour de recherche en France.

PERSONNE-RESSOURCE

Pour toute question relative au programme, communiquez avec :

Carmen Bauer
Conseillère principale, RIEX
carmen.bauer@uottawa.ca